

## Les fiches-action

Mis à jour le 07/09/2021

ARBO  
VIGNE  
GC  
MARAICH + HORTI  
TOUTES CULTURES

Le dispositif des CEPP repose sur la mise en œuvre d'actions concourant aux économies de produits phytopharmaceutiques.

Ces actions sont conformes à des actions standardisées arrêtées par le ministre chargé de l'agriculture (Cf. les liens en bas de page vers les textes de référence).

Les actions standardisées définies actuellement sont les suivantes :

- 2017-001 : Protéger les vergers de pommiers contre le carpocapse au moyen de filets anti-insectes
- 2017-002 : Réduire la dose d'herbicide au moyen de la pulvérisation confinée
- 2017-003 : Réduire la dose de produits phytopharmaceutiques au moyen de panneaux récupérateurs de bouillie en viticulture
- 2017-004 : Lutter contre les chenilles foreuses de fruits en vergers au moyen du virus de la granulose
- 2017-005 : Lutter contre les Lépidoptères ravageurs en vergers au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle
- 2020-006 : Lutter contre la pyrale du maïs au moyen de lâchers de trichogrammes
- 2020-007 : Lutter contre les maladies fongiques au moyen d'un stimulateur de défense des plantes
- 2021-008 : Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre
- 2020-009 : Lutter contre les tordeuses en vigne au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle
- 2017-010 : Remplacer les traitements herbicide et insecticide d'automne en associant des légumineuses gélives avec du colza d'hiver
- 2017-011 : Eviter un traitement insecticide contre les méligèthes en associant une variété de colza à floraison très précoce avec la variété principale
- 2017-012 : Diminuer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en recourant à une démarche de certification environnementale des exploitations viticoles
- 2017-013 : Accompagner le placement des traitements fongicides des céréales, au moyen d'OAD de prévision et de conseil tracé à la parcelle
- 2017-014 : Optimiser les traitements fongicides sur les maladies du feuillage du blé tendre au moyen d'un outil d'aide à la décision
- 2017-015 : Réduire les traitements fongicides contre le mildiou de la pomme de terre au moyen d'un outil d'aide à la décision
- 2017-016 : Accompagner l'exploitant agricole pour le déclenchement des traitements anti-mildiou sur vigne au moyen d'un OAD de prévision et de conseil tracé à la parcelle
- 2017-017 : Réduire le nombre de traitements fongicides au moyen de variétés de pomme de terre peu sensibles au mildiou
- 2019-018 : Réduire la consommation de fongicides ciblant les maladies du feuillage du blé au moyen d'un adjuvant
- 2017-019 : Eviter les recouvrements lors de la pulvérisation au moyen d'équipements en agriculture de précision
- 2017-020 : Diminuer l'usage d'herbicides conventionnels au moyen d'un herbicide défanant et dessicant de biocontrôle
- 2018-021 : Diminuer l'usage de fongicides conventionnels sur grandes cultures au moyen d'un fongicide de biocontrôle
- 2017-022 : Réduire l'utilisation d'anti-limace en plein au moyen d'un épandeur adapté
- 2017-023 : Substituer des produits anti-limaces à base de métaldéhyde par des produits molluscicides d'origine naturelle
- 2017-024 : Lutter contre les tordeuses de la vigne au moyen de lâchers de trichogrammes
- 2017-025 : Lutter contre le mildiou de la vigne au moyen d'un produit de biocontrôle
- 2017-026 : Lutter contre les champignons telluriques au moyen d'un produit de biocontrôle
- 2017-027 : Lutter contre les nématodes pathogènes en cultures légumières au moyen d'un produit de biocontrôle
- 2017-028 : Lutter contre divers champignons pathogènes du feuillage au moyen d'un produit de biocontrôle
- 2020-029 : Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de blé tendre assez résistantes aux bioagresseurs et à la verse
- 2021-030 : Désherber les cultures en rang au moyen d'un outil de désherbage mécanique
- 2017-031 : Réduire les doses d'herbicides au moyen d'agroéquipements permettant l'application localisée sur le rang
- 2018-032 : Accompagner le placement des traitements fongicides contre le sclerotinia du haricot au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle
- 2018-033 : Réguler le nombre de fruits dans les vergers de pommiers au moyen d'un produit de biocontrôle
- 2018-034 : Lutter contre les chenilles phytophages au moyen d'un produit de biocontrôle contenant du Bacillus thuringiensis
- 2018-035 : Eviter la germination des pommes de terre lors du stockage au moyen d'un anti-germinatif de biocontrôle
- 2018-036 : Désinfecter partiellement le sol au moyen d'un film de solarisation
- 2018-037 : Lutter contre les taupins du maïs au moyen d'un produit de biocontrôle
- 2020-038 : Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base d'huile minérale
- 2018-039 : Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale de biocontrôle
- 2018-040 : Eviter les traitements insecticides au stockage en conservant les grains dans des saches hermétiques
- 2018-041 : Lutter contre les mouches dans les vergers et la vigne au moyen de pièges listés comme produits de biocontrôle
- 2018-042 : Lutter contre les aleurodes sous abris au moyen d'un micro-organisme de biocontrôle
- 2018-043 : Lutter contre divers ravageurs sous abris au moyen d'une substance naturelle de biocontrôle
- 2018-044 : Réduire les traitements fongicides et insecticides en culture au moyen d'une huile essentielle de biocontrôle
- 2018-045 : Lutter contre les maladies du bois de la vigne au moyen d'un micro-organisme de biocontrôle
- 2018-046 : Lutter contre les lépidoptères ravageurs en cultures maraichères au moyen d'un baculovirus
- 2018-047 : Lutter contre le virus de la jaunisse du navet sur colza en choisissant une variété assez résistante
- 2018-048 : Réduire le nombre de traitements contre diverses maladies au moyen de variétés de betteraves sucrières assez résistantes
- 2018-049 : Réduire les traitements au moyen de mélanges de variétés de blé tendre assez résistantes
- 2019-050 : Réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en associant un couvert de légumineuses gélives et non gélives entre rangs de colza
- 2019-051 : Réduire les traitements fongicides contre le mildiou de la pomme de terre, au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle et un accompagnement individuel
- 2019-052 : Réduire les traitements phytopharmaceutiques en introduisant des macro-organismes auxiliaires sous serres
- 2019-053 : Faciliter le désherbage mécanique sur le rang au moyen de dalles protégeant le pied des jeunes plant
- 2019-054 : Désherber les cultures pérennes au moyen d'un outil de désherbage mécanique
- 2019-055 : Optimiser les traitements fongicides sur les maladies de la vigne au moyen d'un outil d'aide à la décision
- 2019-056 : Lutter contre les insectes volant sous abris au moyen de pièges colorés englués posés à haute densité
- 2019-057 : Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur
- 2019-058 : Introduire du Miscanthus giganteus pour perturber le cycle des bioagresseurs
- 2019-059 : Accompagner la dynamique de groupe nécessaire à la mise en place et au suivi d'une stratégie de confusion sexuelle en viticulture
- 2019-060 : Désherber les cultures au moyen d'un outil de désherbage mécanique autonome
- 2020-061 : Dépister précocement et surveiller les infestations d'insectes au stockage au moyen d'équipements spécifiques
- 2020-062 : Dépister précocement et surveiller les infestations d'insectes au stockage au moyen de pièges
- 2020-063 : Prévenir les infestations d'insectes au stockage au moyen de différents produits
- 2020-064 : Prévenir les infestations d'insectes au stockage au moyen d'équipements spécifiques
- 2020-065 : Réduire les traitements insecticides sur les grains stockés grâce à un accompagnement individualisé
- 2020-066 : Eviter la prolifération des insectes au stockage en plaçant les grains dans une gaine étanche
- 2020-067 : Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés d'orge d'hiver assez résistantes aux bioagresseurs et à la verse
- 2020-068 : Améliorer la pulvérisation en mesurant en temps réel des paramètres physiques des pulvérisateurs
- 2020-069 : Protéger les vergers contre les bioagresseurs au moyen de filets anti-insectes pouvant être couplés à des bâches anti-pluie
- 2020-070 : Utiliser la stimulation mécanique comme alternative à la régulation chimique de la croissance des plantes en horticulture ornementale
- 2020-071 : Lutter contre les lépidoptères ravageurs en cultures légumières au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle
- 2020-072 : Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale comportant une substance de base
- 2020-073 : Utiliser un produit de biostimulation pour réduire la pression des bioagresseurs
- 2020-074 : Utiliser de la silphie pour perturber le cycle des bioagresseurs
- 2020-075 : Lutter contre les ravageurs à l'aide de plantes-pièges pour réduire les doses d'insecticides sur les productions horticoles en conteneurs
- 2020-076 : Réduire les traitements au moyen de cépages résistants
- 2020-077 : Réduire les traitements en implantant une jachère mellifère
- 2020-078 : Réaliser une action corrective de biocontrôle pour supprimer les insectes présents dans les lots de grains stockés
- 2020-079 : Réduire les traitements phytosanitaires en combinant plusieurs pratiques afin de mettre en place une protection intégrée du colza
- 2020-080 : Utiliser un équipement à la lumière UV pour réduire la pression des bioagresseurs et indirectement réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques
- 2020-081 : Réduire les traitements insecticides contre les bruches des légumineuses au moyen de diffuseurs de kairomones pour le piégeage de masse
- 2020-082 : Réguler la charge en fruits dans les vergers au moyen d'un équipement d'éclaircissage mécanique
- 2020-083 : Protéger les productions spécialisées en pleine terre ou sous abris contre les bioagresseurs au moyen de filets anti-insectes
- 2021-084 : Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'un micro-organisme de biocontrôle
- 2021-085 : Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale classée barrière physique
- 2021-086 : Mettre en œuvre un matériel de désherbage mécanique loué ou via à une prestation
- 2021-087 : Optimiser la lutte contre la pyrale du maïs au moyen d'un équipement facilitant les lâchers de trichogrammes via une prestation
- 2021-088 : Remplacer les traitements herbicides en installant un couvert en cultures pérennes

Télécharger la liste de l'ensemble des références disponibles par action standardisée (actions standardisées valides au 07/07/2021) : [07-07-21 Référentiels](#)

Versions consolidées de l'arrêté du 9 mai 2017 modifié définissant les actions standardisées d'économie de produits phytopharmaceutiques :

- \* version consolidée au 2 juillet 2021
- \* version consolidée applicable du 25 décembre 2020 au 1er juillet 2021
- \* version consolidée applicable du 3 décembre 2020 au 24 décembre 2020
- \* version consolidée applicable du 29 mai au 3 décembre 2020
- \* version consolidée applicable du 6 mars au 28 mai 2020
- \* version consolidée applicable du 24 janvier au 5 mars 2020
- \* version consolidée applicable du 26 juillet 2019 au 23 janvier 2020
- \* version consolidée applicable du 5 avril 2019 au 25 juillet 2019
- \* version consolidée applicable du 8 mars 2019 au 4 avril 2019
- \* version consolidée applicable du 21 décembre 2018 au 7 mars 2019
- \* version consolidée applicable du 7 au 20 décembre 2018
- \* version consolidée applicable du 26 octobre au 6 décembre 2018
- \* version consolidée applicable du 8 juin au 25 octobre 2018
- \* version consolidée applicable du 23 mars au 7 juin 2018
- \* version consolidée applicable du 15 décembre 2017 au 22 mars 2018
- \* version consolidée applicable du 4 août au 14 décembre 2017
- \* version initiale applicable du 12 mai 2017 au 3 août 2017.

Arrêtés portant modification de l'arrêté du 9 mai 2017 définissant les actions standardisées d'économie de produits phytopharmaceutiques :

- \* l'arrêté modificatif du 29 juin 2021
- \* l'arrêté modificatif du 22 décembre 2020
- \* l'arrêté modificatif du 27 novembre 2020
- \* l'arrêté modificatif du 20 mai 2020
- \* l'arrêté modificatif du 27 février 2020
- \* l'arrêté modificatif du 22 janvier 2020
- \* l'arrêté modificatif du 24 juillet 2019
- \* l'arrêté modificatif du 2 avril 2019
- \* l'arrêté modificatif du 6 mars 2019
- \* l'arrêté modificatif du 17 décembre 2018
- \* l'arrêté modificatif du 5 décembre 2018
- \* l'arrêté modificatif du 19 octobre 2018
- \* l'arrêté modificatif du 28 mai 2018
- \* l'arrêté modificatif du 20 mars 2018
- \* l'arrêté modificatif du 12 décembre 2017
- \* l'arrêté modificatif du 1er août 2017.

Retour